

*de l'Empire germanique, concernant l'affaire de la succession de Baviere.* Ce nouvel imprimé est sur deux colonnes, l'une offrant le mémoire de la cour de Berlin, l'autre la réponse de celle de Vienne. Cette partie contient 27 pages in-4°. La seconde, qui est de 15 pages, présente deux pièces justificatives : la première est une *Déduction abrégée des Doutes sur le document du Duc Albert V. d'Autriche* ; l'on y expose toutes les raisons qui peuvent concourir à faire suspecter non-seulement l'authenticité de cet instrument, mais même à fournir une preuve morale de sa supposition : ces raisons sont tirées de plusieurs singularités étranges qu'on y remarque, telles que le titre pris par le Duc Albert, celui qu'il donne à l'Empereur Sigismond, & d'autres expressions également inusitées au siècle, où cet acte doit avoir été passé : l'on relève aussi dans ces *Doutes* quelques particularités qui paroissent dûes à une ignorance de l'histoire, de la part de l'auteur de cet acte, par exemple l'ordre dérangé, dans lequel il nomme les Ducs de la Haute-Baviere ; le bas-âge de ceux d'Autriche, dont il allègue le consentement ; la confirmation par la prise du St. Sacrement, cérémonie absolument inusitée, &c. La seconde pièce justificative est une déclaration, donnée à Vienne le 8 Août 1778 par Mr. Théodore-Antoine Taulow de Rosenthal, conseiller de cour & garde en chef des archives secrètes de Leurs Majestés Impériales & Royale : elle sert à prouver, qu'il n'existe